



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 21 AVRIL 2026 À 19 H

---

ORDRE DU JOUR

**1.- OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2026
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 26 et 30 mars 2026 ainsi que des 2, 9 et 16 avril 2026

**2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 2.1 Adoption du Règlement d'emprunt parapluie no PR-1035-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagements, d'amélioration de l'éclairage public, de déploiement de systèmes de sécurité et équipements connexes au centre-ville (VP 2026-23) ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$
  - *La Ville souhaite adopter un financement de 1 750 000 \$, sous forme de règlement d'emprunt parapluie, afin de réaliser des travaux liés à la prévention de la sécurité au centre-ville*
  - *100 % à l'ensemble*
  - *Terme : 20 ans*
  - *Tenue de registre du 4 au 8 mai 2026*
  - *Districts : 5 et 6*
- 2.2 Adoption du Règlement d'emprunt parapluie no PR-1034-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de maintien d'actifs, de modification, d'amélioration, de remplacement, d'enlèvement ou d'ajout de feux de circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme, incluant certains réaménagements d'intersections (VP 2026-26) ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$
  - *Recommandation d'adopter un règlement d'emprunt de 3 M \$ pour des travaux de maintien d'actifs de feux de circulation prévus au PTI 2026-2028, afin de répondre aux besoins en sécurité, fluidité et entretien*
  - *100% à l'ensemble*
  - *Terme : 20 ans*
  - *Tenue de registre du 4 au 8 mai 2026*
  - *Districts : Tous*
- 2.3 Adoption du Règlement no PR-0527-020 modifiant le Règlement 0527-000 sur les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme
  - *Modification du règlement afin de limiter la vitesse à 30 km/h sur les rues Marie-Victorin et Bélanger étant donné la présence d'écoles à proximité*
  - *Districts : 3, 4 et 9*

- 2.4 **Adoption avec modification du Règlement no 1015-001 modifiant le Règlement no 1015-000 sur le marché public**
- *Amendement au règlement*
  - *Modification du titre afin de retirer « et abrogeant le Règlement no 0448-000 »*
  - *Modification de l'article 1 par l'ajout au premier alinéa des paragraphes « d et e »*
  - *Ajout de l'article 3.1 relatif à soutenir le développement et l'apprentissage de l'entrepreneuriat*
  - *Restructuration de l'article 16 pour accorder une priorité au marchand de renouveler en priorité son espace s'il en fait la demande avant le 15 mars*
  - *Ajout de l'article 27.1 relatif à l'exclusion d'un marchand qui manquerait de respect à l'égard d'un membre du personnel de la Ville*
  - *Après modifications :*
    - Retire l'article sur la modification de l'article 1 par l'ajout au premier alinéa des paragraphes « d et e » relatifs à des définitions*
    - Retire l'article 7.1 du règlement modificateur initial*
  - *District : 6*
- 2.5 **Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Projet de Règlement no PR- 0774-035 modifiant le Règlement no 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités**
- *Amendement au règlement*
  - *Le ministère de la Sécurité publique fixe les tarifs de certains services policiers, comme les vérifications d'antécédents judiciaires. Ces tarifs sont indexés annuellement. Lorsque les nouveaux montants entrent en vigueur, le ministère transmet un avis officiel à la Ville. Après la réception de cet avis, la Ville doit mettre à jour l'annexe 12 du règlement 0774-000 sur la tarification. Cette mise à jour permet de s'assurer que les tarifs locaux demeurent conformes aux règles provinciales.*
  - *Districts : Tous*
- 2.6 **Adoption du Règlement no 0942-004 modifiant le Règlement no 0942-000 sur les assemblées du conseil**
- *Amendement au règlement*
  - *Abrogation de l'article 4.1 relatif à la prohibition quant à l'affichage de tout objet ou symbole d'appui à une cause sociale ou politique lors des conseils*
  - *Modification de l'article 7 relatif à la nomination d'un vice-président des séances du conseil municipal;*
  - *Modification de l'article 25 relatif à l'ordre de priorité des questions lors de la période à cet effet;*
  - *Modification de l'article 48 relatif au temps parole de chaque membre du conseil afin qu'il soit d'au plus 5 minutes au lieu de 7 minutes lors de la parole aux élus*
  - *Districts : Tous*
- 2.7 **Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0948-003 modifiant le Règlement no 0948-000 assujettissant l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense liée à l'ajout, la mise à niveau, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux nécessaires au contrôle des débordements du réseau d'égout sanitaire et création d'un fonds dédié à cette fin**
- *Amendement au règlement*
  - *Le règlement 0948-000, qui encadre le paiement d'une compensation financière à la Ville pour certains projets résidentiels, doit être modifié afin de se conformer à la Loi (LQ 2023, c. 33). Cette modification vise à exclure de cette compensation certains types de logements, notamment les logements à loyer modique ou modeste, ainsi que les logements abordables faisant l'objet d'une entente avec un organisme public (comme la SHQ, une municipalité ou la SCHL) ou d'un programme officiel, afin d'assurer le maintien de loyers accessibles*
  - *Districts : Tous*
- 2.8 **Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt parapluie no PR-1037-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les opérations ainsi qu'un emprunt de 15 750 000 \$**
- *Nouveau règlement*
  - *En mars dernier, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'entente avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion des véhicules de la Ville. Pour éviter toute interruption des services, la Ville doit rapidement acheter des véhicules et des équipements (plus de 50) pour ses différents services. Un règlement d'emprunt est donc nécessaire afin de financer ces achats avant la fin de l'entente, prévue le 30 septembre 2026.*
  - *L'acquisition de nouveaux véhicules ou leur rachat ciblé permettra à la Ville de réaliser des économies financières tout en optimisant son efficacité opérationnelle, comparativement à la location à long terme*
  - *Districts : Tous*

### 3.- **ZONAGE**

#### 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 7 avril 2026

- 6 certificats

#### 3.2 Adoption avec modification du Règlement no 0350-002 modifiant le Règlement no 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)

- *Visant à tenir compte de certaines modifications aux limites du périmètre d'urbanisation, d'intégrer les modifications aux zones de niveau sonore élevé et d'identifier un habitat de la couleur verte*
- *La modification au projet de règlement vise à tenir compte des commentaires de la MRC sur une différence dans la représentation des zones de niveau sonore élevé à l'annexe 1*
- *Les modifications visent à corriger les limites du périmètre d'urbanisation pour notamment assurer une cohérence avec des lignes de lots*
- *Les modifications entraîneront des allègements significatifs pour le traitement des demandes d'autorisation en zone de niveau sonore élevé*
- *Districts : Tous*

#### 3.3 Adoption avec modification du Règlement no 0351-006 modifiant le Règlement 0351-000 sur le zonage

- *Les modifications touchent les définitions de certains termes, la méthode de calcul des impacts en zones d'impacts sonores, les dimensions des zones d'impact sonore élevé et 8 ajustements de zones pour tenir compte de la modification des limites du périmètre d'urbanisation au schéma d'aménagement et de développement révisé*
- *L'annexe 2 est modifiée pour tenir compte des commentaires de la MRC de La Rivière-du-Nord par rapport à une divergence entre le plan des zones de corridors sonores élevés et les plans au schéma d'aménagement et de développement révisé.*
- *Districts : Tous*

#### 3.4 Adoption du Règlement no 0351-007 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- *Projet de règlement, dont l'entrée en vigueur est une condition pour l'acquisition de la propriété du 2351, boulevard du Curé-Labelle par le CSSWL*
- *Districts : 2, 6 et 9*

#### 3.5 Adoption du Règlement no 0352-002 modifiant le Règlement no 0352-000 sur le lotissement

- *Les modifications touchent la profondeur minimale pour les lots dans l'affectation « rurale agricole » et s'ajoutent aux règles du règlement de lotissement en vigueur*
- *Districts : Tous*

#### 3.6 Adoption du Règlement no 0355-003 modifiant le Règlement no 0355-000 sur les permis et certificats

- *Les modifications touchent le contenu obligatoire d'une étude acoustique lors d'une demande de certificat d'autorisation de lotissement et de permis de construction à l'intérieur des zones d'impact sonore élevé, l'assujettissement de certains travaux à l'obtention d'un permis de construction et éliminent l'obligation que les travaux soient approuvés via le règlement sur les PIIA*
- *Districts : Tous*

#### 3.7 Adoption du Règlement no 0360-001 modifiant le Règlement no 0360-000 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

- *Les modifications visent à supprimer du règlement l'obligation que soit approuvé un PIIA pour un projet visé dans une zone d'impact sonore élevée*
- *L'autorisation pourra dorénavant être autorisée en vertu de la réglementation sur le zonage*
- *Districts : Tous*

#### 3.8 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement no PR 0363-001 modifiant le Règlement no 0363-000 sur la démolition d'immeubles

- *Ajouter les immeubles identifiés à l'inventaire de la MRC de La Rivière-du-Nord aux immeubles visés par le Règlement numéro 0363-000 sur la démolition d'immeubles, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*
- *Le nombre de bâtiments dans l'inventaire de la MRC situés à Saint-Jérôme : 972 bâtiments*
- *Les immeubles identifiés seront ajoutés comme immeubles patrimoniaux*
- *Districts : Tous*

#### 3.9 Demande de dérogation mineure - DM-2026-20038 - 884, 36<sup>e</sup> Avenue - Lot 2 350 123 du cadastre du Québec

- *Demande de dérogation pour permettre un changement d'usage résidentiel en usage commercial en réduisant la largeur de la bande tampon et la distance entre le bâtiment principal et le garage*
- *Districts : 7*

- 3.10 Demande de dérogation mineure - DM-2026-20040 - Rue Schulz - Lot 4 038 217 du cadastre du Québec
- Demande de dérogation mineure visant, dans le cadre de la construction d'un immeuble de six logements, à permettre l'aménagement d'un stationnement extérieur non conforme en raison de la configuration du terrain.
  - Districts : 3
- 3.11 Demande de dérogation mineure - DM - 2026-20059 - Rue Maher - Lot 6 472 715 du cadastre du Québec
- Demande de dérogation mineure pour un projet de bâtiment commercial afin de réduire une marge avant secondaire et permettre l'aménagement d'une rampe d'accès plus douce et sécuritaire pour les véhicules lourds, conforme au Code de construction du Québec.
  - Districts : 10
- 3.12 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement EXEM-2026-20000 - 565, rue Lapointe - Lot 2 351 067 du cadastre du Québec
- La demande vise une exemption de fournir une case de stationnement pour un bâtiment multifamilial jumelé. Construit en 1971 avec trois logements et trois cases, un quatrième logement a été ajouté sans permis. La régularisation des cases permettra aussi de régulariser ce logement, sous réserve d'un permis.
  - Districts : 6
- 3.13 Demande de dérogation mineure DM-2026-20033 - Rue Edouard-Drouin - Lot 4 110 797 du cadastre du Québec
- Demande de dérogation pour permettre la construction d'une habitation avec logement supplémentaire sur un terrain dont la configuration ne permet pas de respecter les marges avant exigées.
  - Districts : 1
- 3.14 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement no PR-0351-010 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage
- Amendement au règlement
  - Projet de règlement en lien avec le projet immobilier sur le site du stationnement P3 au centre-ville. Il vise à permettre un ou deux étages supplémentaires si le bâtiment comporte un nombre équivalant d'étages destinés au stationnement accessible au public. Il vise également à autoriser le stationnement accessible au public à titre d'usage additionnel pour certains bâtiments d'au moins 4 étages.
  - Consultation publique prévue le 30 avril 2026
  - District : Tous
- 3.15 Demande de dérogation mineure - DM-2026-20027 - 800 à 850, montée Saint-Nicolas - Lot 6 632 458 du cadastre du Québec
- Demande de dérogation mineure pour permettre l'ajout d'enseignes rattachées et détachées et une enseigne en forme de pylône pour un bâtiment industriel malgré des dimensions et emplacements non conformes
  - District 10
- 3.16 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement no PR-0350-003 modifiant le Règlement no 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)
- Le projet de règlement vise modifier la compatibilité des classes d'usages « Restauration et débit de boisson » et « institutionnel et communautaire local » dans l'aire d'affectation « Espaces vert et de récréation » au plan d'urbanisme.
  - Restauration et débit de boisson » autorisés comme usages additionnels/complémentaires dans toutes les aires d'affectation récréatives (incluant notamment Gai Luron et Lac Jérôme).
  - Seuls les terrains du parc régional sont visés par la modification réglementaire
  - District Tous

#### **4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION**

- 4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20035 - 500, boulevard des Laurentides - Lot 2 351 929 du cadastre du Québec
- La demande de dérogation vise à modifier un projet d'aménagement pour les zones d'essai et d'examen de la SAAQ. Une condition imposée en 2025 concernant les surfaces au sol ne peut être respectée sans compromettre la sécurité des usagers. La demande vise donc à retirer cette condition pour permettre le projet.
  - Districts : 8
- 4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20226 - 305, boulevard des Laurentides - Lots 2 352 858 et 3 473 007 du cadastre du Québec
- Le projet vise la rénovation extérieure d'un bâtiment de restauration rapide et l'aménagement de la cour avant. Les travaux visibles depuis la rue, incluant des modifications aux ouvertures et le verdissement du site, font en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.
  - Le projet consiste en la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial lié à la restauration dans le Pôle régional de la santé dont les intentions visent à créer un secteur axé sur les saines habitudes de vie.

- Districts : 4
- 4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2026-20032 - 321, rue du Bassin - Lot 6 253 846 du cadastre du Québec
- *Le projet vise la construction d'une maison unifamiliale avec garage double dans le secteur résidentiel du Domaine des Draveurs ce qui fait en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 2
- 4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20031 - 220, rue des Méandres - Lot 6 253 823 du cadastre du Québec
- *Le projet vise la construction d'une maison unifamiliale avec garage double dans le secteur résidentiel du Domaine des Draveurs ce qui fait en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 2
- 4.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20037 - 615, rue du Domaine - Lot 2 142 294 du cadastre du Québec
- *Le projet consiste en l'agrandissement d'une maison unifamiliale en cour arrière dans le secteur du Domaine Parent, à la suite de la démolition d'une véranda et d'un balcon. Les travaux entraînent des modifications extérieures visibles de la rue, ce qui fait en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 4
- 4.6 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2026-20008 - 144, rue Saint-Joseph - Lot 2 662 443 du cadastre du Québec
- *Le projet consiste en l'agrandissement, en cour arrière, d'une maison patrimoniale de type "maison de colonisation" afin d'y ajouter quatre logements. Les travaux modifient l'apparence extérieure du bâtiment ce qui fait en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 9
- 4.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20030 - 154, rue Saint-Joseph - Lot 2 663 118 du cadastre du Québec
- *La demande vise la construction d'une habitation résidentielle de six logements répartis sur deux étages, dans le cadre d'un projet de réutilisation du sol suivant une démolition. Situé dans le secteur d'intérêt historique du Quartier Brière, le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 9
- 4.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20065 - 258 à 260, rue Labelle - Lots 2 140 145 et 2 141 550 du cadastre du Québec
- *La demande vise la modification d'un projet de construction déjà approuvé. Les changements prévoient l'agrandissement du rez-de-chaussée, la réorganisation de l'accès au stationnement souterrain, de la promenade publique, l'ajout d'un escalier arrière et le réaménagement paysager. Situé au centre-ville, le projet est analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 6
- 4.9 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2025-20108 - 443, rue Bertie - Lot 2 138 598 du cadastre du Québec
- *Le projet consiste en l'agrandissement en cour latérale d'une maison unifamiliale afin d'y aménager un logement additionnel. Les travaux, visibles depuis la rue et impliquant des modifications aux matériaux extérieurs, font en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 4
- 4.10 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2025-20156 - 1000, rue Simone-Dubouil - Lot 6 513 293 du cadastre du Québec
- *Le projet vise la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages comprenant 32 logements. La présence d'un quatrième étage fait en sorte que le projet doit être analysé selon les règles du PIIA.*
- Districts : 10
- 4.11 Demande de démolition DEMO 2026-20026 - 154, rue Saint-Joseph - Lot 2 663 118 du cadastre du Québec
- *La demande vise la démolition d'une maison unifamiliale d'un étage avec toit habitable afin de construire un bâtiment résidentiel de six logements. Comme le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt visé par le règlement sur le PIIA, le projet doit être soumis au conseil municipal*
- Districts : 9

## 5.- **PAIEMENTS DIVERS**

- 5.1 Dépôt – Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Mars 2026

- 5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir – Mars 2026
- 5.3 Dépenses et termes de remboursement – Services professionnels et masse salariale - Règlement parapluie numéro 1027-000 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville ainsi qu'un emprunt de 10 600 000 \$
- *La présente résolution vise à réserver une enveloppe budgétaire de 750 000 \$ à même le règlement parapluie numéro 1027-000 pour les honoraires professionnels et la capitalisation de la masse salariale nécessaire à la réalisation des projets financés par ce règlement.*
  - *100% à l'ensemble*
  - *Terme : 20 ans*
  - *Districts : Tous*
- 5.4 Modification à l'envergure d'un contrat (MEC 2) - Services professionnels en ingénierie mécanique, électricité, structure et civil pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartition des appels d'urgence 911 - Projet BA 2022-94, no d'appel d'offres 2022-94 ING - Règlement 0973-000
- *Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code national du bâtiment en 2026, les plans devront être révisés afin d'assurer leur conformité. Cette révision engendrera des frais supplémentaires pour la firme d'ingénierie (Blondin Fortin et Associés), estimés à 85 000 \$, lesquels seront facturés en fonction du nombre d'heures nécessaires.*
- 5.5 Modification à l'envergure d'un contrat (MEC 2) - Services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartition des appels d'urgence 911 - Projet BA 2022-94, no d'appel d'offres 2022-94,1 ARCH - Règlement 0973-000
- *Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code national du bâtiment en 2026, les plans devront être révisés afin d'assurer leur conformité. Cette révision engendrera des frais supplémentaires pour les architectes (Labonté Marcil), estimés à 75 000 \$, lesquels seront facturés en fonction du nombre d'heures nécessaires.*

## **6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS**

- 6.1 Option de prolongation de contrat - Service de La Navette pour le stationnement alternatif – Automne 2026 et hiver 2027 (2024-BS-008)
- 6.2 Mandats au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat d'ordinateurs de table, portables et moniteurs pour la période 2026-2031
- 6.3 Adjudication de contrat de biens et services de mobilité cellulaire – Période du 2 mars 2026 au 1<sup>er</sup> mars 2031 - 2023-8111-50-02
- 6.4 Adjudication de contrat - Travaux de réfection de chaussée et de sécurisation de zones scolaires à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme - 2026-1,1 TRAV
- 6.5 Adjudication de contrat - Travaux de réfection de chaussée à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme VP2026-1,2 - 2026-VSJ-122
- 6.6 Adjudication de contrat - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs et d'éclairage sur les rues Saint-Georges et Saint-Ignace VP 2022-91 - 2026-VSJ-124
- 6.7 Adjudication de contrat pour l'achat d'enrobés bitumineux à chaud pour 2026 – 2026-VSJ-031
- 6.8 Rejet des soumissions - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable - Boulevard des Hauteurs - No 2025-7,2
- 6.9 Adjudication de contrat - Services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux et suivi de la gestion des sols contaminés - Année 2026 projet no 2026-13 - No 2026-VSJ-125
- 6.10 Adjudication de contrat - Travaux de construction de la nouvelle piscine et pavillon de services au Parc De La Durantaye - VP 2023-59 - No 2026-VSJ-094

- 6.11 Adjudication de contrat pour l'achat de carburant en vrac 2026 - 2027
- 6.12 Adjudication de contrat - Services professionnels pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale de sols et des matières granulaires pour les travaux de réfection du boulevard du Curé-Labelle route 117 - No 2026-VSJ-102 - Projet 2022-13

## **7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 7.1 Vente d'une partie des lots 6 641 102 et 6 595 842 du cadastre du Québec – 9518-1038 Québec inc.
- *Afin de permettre la réalisation d'une étude biologique dans le cadre de vérifications diligentes, le conseil autorise une nouvelle promesse d'achat pour une partie des lots 6 641 102 et 6 595 842 du cadastre du Québec*
- 7.2 Abrogation de la résolution numéro CM-17973-25-12-09 – Guimond Gestion Immobilière inc
- *Suite à ses vérifications diligentes Guimond Gestion Immobilière inc désire se retirer de son offre d'achat visant une partie du lot 6 552 316 du cadastre du Québec puisque le projet ne sera pas viable économiquement. Le conseil municipal abroge donc la résolution CM-17973-25-12-09*
- 7.3 Libération de la contribution municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec – La Maison d'Ariane – La Maison d'Ariane
- *Le 5 octobre 2021, la Ville a approuvé l'aide financière à l'organisme « La Maison d'Ariane » pour la construction de 10 unités résidentielles, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Les travaux étant complétés, la Ville doit, en vertu de son entente, verser la somme de 183 750 \$, représentant 15 % du coût admissible reconnu par la SHQ*
- 7.4 Aide financière 2024-2025 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Dossier ZXH34363 – Travaux de marquage sur la rue Saint-Georges entre les rues Vaillancourt et Fournier
- *L'attestation de fin de travaux et l'adoption de la résolution municipale sont requises pour la reddition de comptes au programme TAPU du projet de marquage de la rue Saint-Georges, et ainsi régulariser le solde avec le ministère*
- 7.5 Aide financière 2025 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Dossier CEF76438 – Travaux de piste cyclable sur la rue Saint-Georges
- *L'attestation de fin de travaux et l'adoption de la résolution municipale sont requises pour la reddition de comptes au programme TAPU du projet de piste cyclable de la rue Saint-Georges, et ainsi régulariser le solde avec le ministère*
- 7.6 Abrogation de la résolution numéro CM-15233/22-05-30 - Priorités développement et aménagement du territoire, telle que modifiée par les résolutions numéros CM-15728/22-12-20
- *Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD) et des règlements d'urbanisme, le SUDD recommande d'abroger la résolution adoptée le 30 mai 2022, qui visait à prioriser certains secteurs de développement pour orienter les projets et limiter l'étalement urbain dans l'attente de nouveaux outils de planification territoriale*
- 7.7 Demande de dérogation au Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux
- *Le 4 mars 2026, le ministère des Affaires municipales a décidé de prolonger un décret déjà en place depuis 2025 pour une durée d'un an. (Décret 214-2025). Ce décret permet aux villes de donner des contrats directement (sans un processus de mise en concurrence) à des entreprises situées au Québec ou dans certains territoires partenaires. Par contre, pour acheter certains logiciels américains nécessaires aux activités de la Ville, il faut demander une autorisation spéciale.*
- 7.8 Aide financière 2025 – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Dossier TXX42494 – Travaux de pavage, trottoirs, bordures, piste cyclable et d'aménagement sur le boulevard Jéróbelle, entre le boulevard Maisonneuve et la montée Sainte-Thérèse
- *L'attestation de fin de travaux et l'adoption de la résolution municipale sont requises pour la reddition de comptes au programme TAPU du projet de piste cyclable du boulevard Jéróbelle, et ainsi régulariser le solde avec le ministère.*
- 7.9 Appui et participation au recours en lien avec la révision de la carte électorale du Québec

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite appuyer le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides dans le dossier de recours en lien avec la carte électorale du Québec.*

#### 7.10 Autorisation et délégation - Assises Annuelles de l'UMQ 2026

- *Les Assises Annuelles de l'UMQ se tiennent cette année à Québec du 13 au 15 mai 2026. Les élus de la Ville de Saint-Jérôme participent à cet événement. Les dépenses doivent être autorisées par le conseil municipal.*

#### 7.11 Dépôt par le greffier adjoint des procès-verbaux de corrections datés des 9 avril et 13 avril 2026

#### 7.12 Aide financière 2025-2026 – Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Sécurisation – Dossier NPZ78784 – Réfection de la rue Bélanger

- *Cette résolution du conseil municipal est nécessaire pour compléter et transmettre le dossier de reddition de compte au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ensuite, l'analyste du MTMD procédera au paiement de l'aide financière octroyée pour la réfection de la rue Bélanger*

#### 7.13 Demande de financement – Équipe unifiée en violence conjugale et familiale

- *La violence conjugale et familiale est en hausse et les situations sont plus complexes. Pour y répondre, le Service de police de Saint Jérôme a créé, en 2021, une équipe spécialisée. Cette équipe intervient dans les dossiers à risque élevé et travaille avec des organismes communautaires du milieu. Le financement ayant permis sa mise en place est arrivé à échéance en mars dernier. La bonification du projet vise à consolider l'expertise, améliorer les interventions et assurer leur continuité. L'appui du conseil municipal est fortement recommandé afin de soutenir la demande de financement.*

#### 7.14 Protocole d'entente entre Santé Québec agissant par l'entremise du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et la Ville de Saint-Jérôme - Travaux préparatoires pour la modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

- *Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Jérôme et Santé Québec (CISSS Laurentides) pour des travaux municipaux préparatoires à la modernisation de l'Hôpital régional : déplacement d'aqueduc, borne-fontaine, élargissement de rue et échange de servitudes.*

#### 7.15 Renouvellement du bail entre Les Investissements Galeries des Laurentides Ltée et la Ville de Saint-Jérôme – 500, boul. des Laurentides – Bibliothèque Charles-E.-Garneau

- *La résolution vise à renouveler le bail conclu entre Les Investissements Galeries des Laurentides Ltée et la Ville de Saint-Jérôme concernant le local de la bibliothèque Charles-E.-Garneau situé au 500, boul. des Laurentides.*
- *Renouvellement d'un bail pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027*

#### 7.16 Demande de subvention - Programme s'investir pour des communautés durables de Triscentris – Maison de l'écocitoyenneté

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite autoriser le directeur du Service de l'environnement à déposer une demande de subvention à Tricentris pour soutenir la création de la Maison de l'écocitoyenneté au sein du Centre de réemploi de TRICENTRIS. Le projet vise la mise en commun d'espaces collaboratifs, éducatifs et innovants liés aux capitaux collectifs, et constitue une offre de financement et de cocréation avec Tricentris, la Ville, la MRC et les organismes partenaires. Le financement sollicité est de 1 457 605,31 \$*

#### 7.17 Rejet - Demande de travaux municipaux - Prolongement de la rue d'Alsace - PR 2022-52

- *Suite à la volonté du promoteur de faire une demande de travaux municipaux pour une entente sur le prolongement de la rue d'Alsace, la Ville est appelée à se prononcer sur la possibilité d'approuver une entente visant un prolongement de rue hors périmètre d'urbanisation. La Ville refuse de conclure une telle entente pendant la période visée par le Plan d'urbanisme et de mobilité durable 2025-2040, car le projet ne respecte pas les orientations qui favorisent le développement dans les secteurs déjà desservis, afin de limiter l'étalement urbain et protéger les milieux naturels.*

#### 7.18 Résolution d'intention – Partenariat avec la Hutte pour le développement d'un projet mixte de 220 logements sur une partie du lot 6 512 508 du cadastre du Québec - Église Sainte-Paule

- *Dans la continuité du projet de 60 logements transitoires actuellement en développement avec l'organisme La HUTTE – Hébergement d'urgence sur le site de l'église Sainte-Paule, un second projet résidentiel d'environ 220 logements est à l'étude sur la partie résiduelle du terrain municipal.*
- *Ce projet prévoit deux bâtiments d'environ huit étages comprenant des logements subventionnés, abordables et au marché, ainsi que des espaces commerciaux et communautaires, dans une approche de mixité sociale incluant certaines clientèles nécessitant un accompagnement. Cette résolution vise à signifier l'intention de la Ville de collaborer à l'élaboration et au développement du projet. Elle vise également à définir les paramètres d'une éventuelle contribution municipale.*

#### 7.19 Participation municipale au financement du projet La Hutte 2

- *La Ville veut soutenir le projet La Hutte 2 en contribuant financièrement, notamment par un crédit de taxes, pour compléter le financement. Ce projet permettra de construire 60 logements abordables avec services pour aider des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.*

#### 7.20 Adoption du plan d'action environnemental 2026-2029

- *La politique environnementale adoptée en 2023 implique que soit également adopté un plan d'action en partie financé par le fonds vert, afin de mettre en œuvre des mesures permettant de protéger l'écosystème et d'améliorer les pratiques environnementales*

#### 7.21 Programme de subvention environnementale destiné aux citoyens pour l'année 2026

- *La Ville de Saint-Jérôme propose en 2026 de bonifier ses subventions environnementales afin d'élargir les produits admissibles, réduire les déchets, soutenir la biodiversité et économiser l'eau, sans augmentation budgétaire*

#### 7.22 Avis sur le projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) 2027-2037

- *La résolution vise à ce que le conseil municipal formule son avis sur le projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière du Nord (CSSRDN) pour 2027-2037*

### 8.- **RESSOURCES HUMAINES**

#### 8.1 Nomination du comité de négociation dans le cadre de l'ouverture des négociations relatives aux aspects monétaires et à l'appendice « S » avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 - Cols bleus

- *Une lettre d'entente signée le 22 décembre 2022 entre la Ville et le SCFP section locale 308 prolonge la convention collective jusqu'au 31 décembre 2030, tout en prévoyant une réouverture ciblée des négociations dès le 1er janvier 2026. La recommandation vise à mandater le comité de négociation patronale afin d'entamer ces discussions sur les aspects monétaires et l'appendice « S ».*

#### 8.2 Nomination - Représentant auprès de Tricentris

- *En tant que membre de la coopérative Tricentris, la Ville de Saint-Jérôme avait nommé une élue pour la représenter.*
- *Nomination de madame Isabelle L'Heureux-Leblanc, conseillère municipale*

#### 8.3 Création de comités internes de la Ville

- *Création de 3 comités internes au sein de l'administration municipale;*
  - *Comité de suivi du plan d'action culturel et patrimonial 2027, 2028 et 2029*
  - *Comité stratégique sur l'intelligence artificielle*
  - *Comité de la planification stratégique*
- *La rémunération des membres des comités est assujettie à l'article 3 du règlement 847-000.*

#### 8.4 Amendement de la résolution CM-18049\_26-01-20 - Nomination - Commissions de la Ville de Saint-Jérôme

- *Le maire souhaite apporter des changements aux commissions de la Ville de Saint-Jérôme*

### 9.- **PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE**

#### 9.1 Public – Seconde période de questions

#### 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

#### 9.3 Parole au conseil

#### 9.4 Levée de l'assemblée

*Prochaine séance ordinaire : Le 20 mai 2026*